

Nouveaux découpages CE



L'UNSA défend l'intégration sociale



L'UNSA a négocié et signé un accord IRP* concernant, entre autres, le nouveau découpage des Comités d'Etablissement au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF créé en 2015.

Cet accord équilibré aux avancées certaines pour les salariés, a été dénoncé par la CGT et SUD-Rail pour les raisons idéologiques et dogmatiques habituelles! **L'Inspection du Travail (la Direccte) va donc trancher, avec le risque de suppressions d'avancées, issues du cadre de la négociation chère à l'UNSA.**

L'UNSA-Ferroviaire (comme l'ensemble des Organisations Syndicales) a été reçue le 25 août 2015 par l'Inspection du Travail, afin de recueillir avis avant arbitrage. L'UNSA a réitéré son positionnement en faveur de notions fortes, pour l'ensemble des salariés :

Proximité & Territorialité Cohésion Sociale

Les futurs CE (A SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités) doivent pouvoir exercer leur rôle économique et de gestion des Activités Sociales (+ de 100 Millions d'€ au global) de manière structurée sur des bassins d'emplois cohérents.

L'UNSA-Ferroviaire a également souligné que l'arbitrage de l'Inspection du Travail allait dépasser un cadre "purement administratif" puisque l'emploi des quelques 2000 salariés des CE/CCE, ainsi que leurs conditions de travail, allaient directement en découler...

**L'UNSA intègre diverses réflexions suite à la réforme territoriale de l'Etat.
L'Inspection du Travail rend sa décision le 10 septembre 2015.
L'UNSA communiquera les incidences pour (tous) les salariés.**

**Instances Représentatives du Personnel*



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Adhérer à un syndicat professionnel ?



C'EST PAS SORCIER



L'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- La primeur de toutes nos informations et communications,
- Le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- Une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- Une assistance et une expertise personnalisée,
- Un tarif d'adhésion parmi les plus bas, déductible des impôts au 2/3,
- Des réductions négociées dans de nombreux domaines : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...

Cotisations UNSA-Ferroviaire 2015

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle Après réduction d'impôt
A B / TA	89,00 €	2,58 €
C / TB1	93,00 €	2,67 €
D1 / TB2	100,00 €	2,83 €
D2 / TB3	110,00 €	3,17 €
E1	110,00 €	3,17 €
E2	126,00 €	3,58 €
F1	137,00 €	3,92 €
F2	155,00 €	4,42 €
G1	166,00 €	4,75 €
G2	182,00 €	5,17 €
H1	195,00 €	5,58 €
H2	214,00 €	6,08 €
CS	230,00 €	6,58 €
<i>Actifs PS 25 et conventions collectives</i>		
Exécution	89,00 €	2,58 €
Maitrise	110,00 €	3,17 €
Cadre A	140,00 €	4,00 €
Cadre B	180,00 €	5,17 €
<i>RETRAITES</i>		
Retraités	44,00 €	1,25 €
Veuves / veufs	20,00 €	0,58 €



Faîtes le pas !

Contactez vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire,
Ou recevez le Kit adhésion par contact :

UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • Mail : federation@unsa-ferroviaire.org

